

COMMUNE : BAVANS (25550)

Nos réf. : PK/JD/MCR

N° 91/2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 28/11/2012	L'an deux mil douze le treize décembre à dix-neuf heures,
DATE D'AFFICHAGE : 13/12/2012	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPERT, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 26</i>	Présents : KNEPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, MAKSOUDE Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila, GRIFFON Pierre, MONNIN Jean-Pierre, MORASCHETTI Elisabeth, CHATELAIN Pierre, MARTINO Jean-Luc, PAGNOT Pascal, TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, MOUHOT Marcel.
OBJET : <i>Modification du règlement des salles</i>	Excusés : PETIT Betty a donné procuration à FONTAINE Dalila, RENOUX Alain a donné procuration à MERAUX Jocelyne, GRILLOT Fabienne a donné procuration à BELZ Christian, PERRON Danièle a donné procuration à MORENO Christine, RADREAU Sophie a donné procuration à MAKSOUDE Mourad, AUDOUZE Yann a donné procuration à MARTINO Jean-Luc, ATAR Nathalie a donné procuration à MOUHOT Marcel. Absente : BIGEARD Isabelle. Madame Dalila FONTAINE est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire cède la parole à Christian BELZ, Adjoint chargé de la Commission « Vie Associative » :

« Les membres de la Commission réunis le 27 novembre 2012 ont apporté des modifications au règlement des salles (annexées à la présente délibération). »

L'exposé de Christian BELZ entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ces modifications.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 13/12/2012

Publiée le 13/12/2012

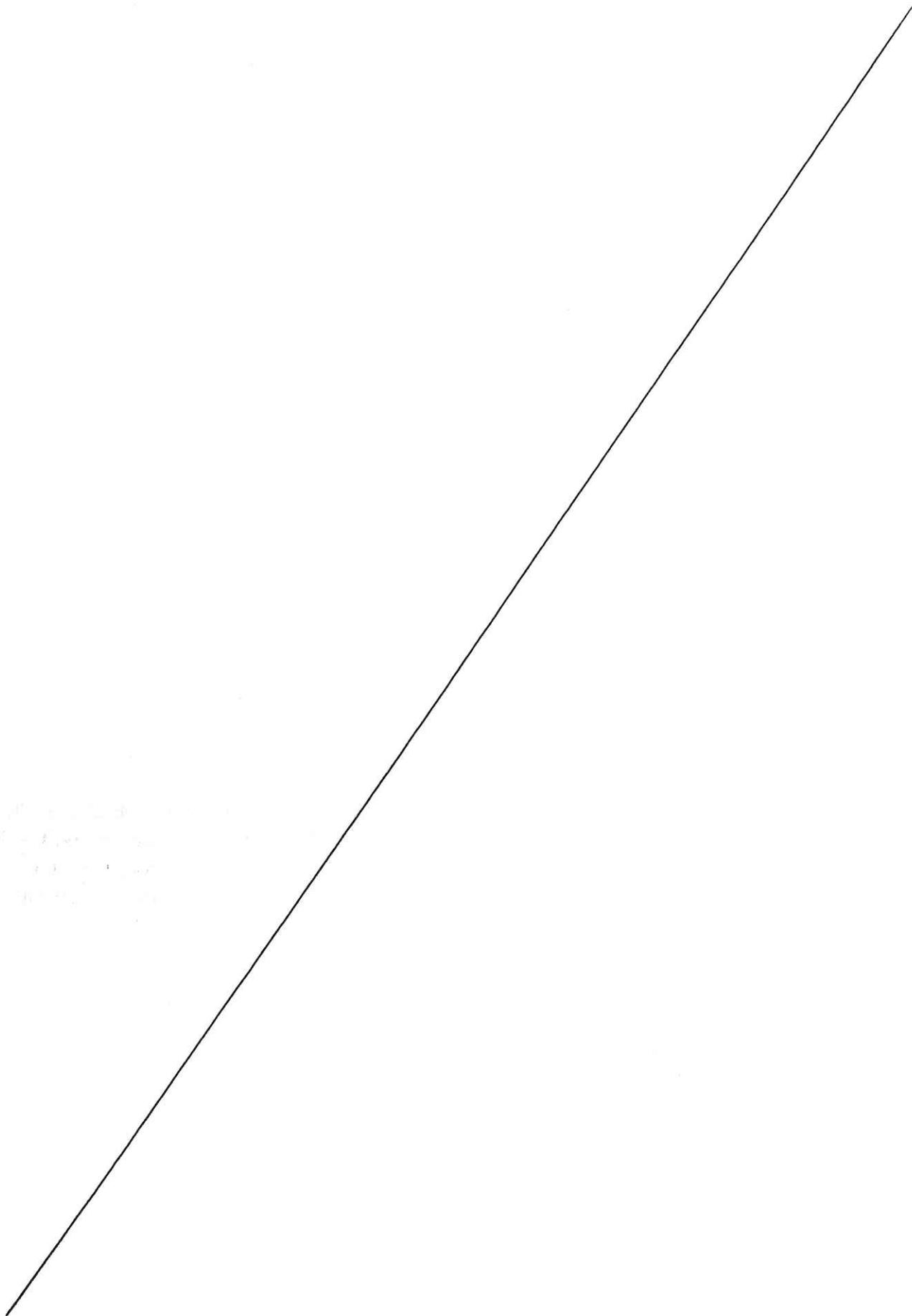
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

SOUS-PREFECTURE

28 DEC. 2012

MONTBELIARD



Annexe**Propositions de modification du règlement des salles**

En jaune les parties modifiées.

Article 6 : Obligations de l'utilisateur**6-3 Utilisations du matériel**

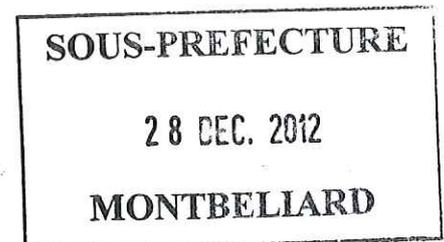
L'aménagement de la salle prévu par l'utilisateur ne peut être que décoratif, sans risque de détérioration pour le mobilier, les revêtements des murs et des sols, l'installation électrique et technique et tout autre matériel de la salle. **L'agrafage et le collage des décorations sont interdits.**

**Article 7 : Entrée dans les lieux – Etat des lieux**

Un état des lieux sera fait en présence de la responsable et du locataire le jour précédent la manifestation (remise des clés en main propre) **aux heures de service suivantes :**

- de 8h30 à 12h du lundi au vendredi
- de 17h à 19h le vendredi
- de 9h à 12h le samedi

Les visites de la salle pourront se faire aux mêmes horaires.

**Article 8 : Sortie des lieux - Etat des lieux****8-1 Sortie des lieux**

La salle doit être disponible pour 8h au plus tard le lendemain de la manifestation.

8-2 Etat des lieux

Un état des lieux sera fait en présence de la responsable et du locataire le matin du lendemain de la manifestation (rendre les clés en main propre). **Aux horaires de service suivantes :**

- de 8h30 à 12h du lundi au vendredi
- de 9h à 12h le samedi

La salle devra être rendue dans l'état de propreté dans lequel elle a été trouvée (voir annexe 1).

Un chariot d'entretien est mis à disposition, en cas de non-respect de cette consigne le nettoyage sera effectué par les services communaux aux frais du locataire.

Toute dégradation mobilière sera remise en état aux frais du locataire.

Toute dégradation ou disparition de vaisselle et matériel sera payée par le locataire suivant un barème fixé chaque année par le Conseil Municipal, ou par retrait de la caution matériel (voir annexe 2).

Consignes de nettoyage et rangement de la salle

Vous venez de louer cette salle. Celle-ci vous a été louée **PROPRE ET RANGEE**. Merci de bien vouloir rendre les différents locaux comme vous les avez trouvés, à savoir :

CUISINE : frigidaires, congélateur, lave-vaisselle, évier, table de travail, piano et four nettoyés, dégraissés et récurés.

ATTENTION : ne pas oublier de vider les poubelles et de jeter les cartons, verres et plastiques dans les containers situés à l'extérieur.

VAISSELLE : lavée, essuyée, et rangée aux endroits qui vous ont été préalablement indiqués.

UTILISATION DU LAVE-VAISSELLE : pour la vaisselle, nous suggérons de faire tremper toute la vaisselle (assiettes et couverts) dans le bac qui se trouve à côté du lave-vaisselle car si vous ne trempez pas celle-ci, votre vaisselle ressortira sale. Le lave-vaisselle ne sèche pas : aussi prévoir du linge en conséquence pour l'essuyage complet.

En ce qui concerne les verres : changer l'eau de vaisselle dans le lave-vaisselle et **NETTOYER LE FILTRE** afin que les verres soient propres.

SALLE DE RECEPTION : y compris scène, loges et HALL D'ENTREE : balayés, récurés.

COMPTOIR « BAR » : à dépoussiérer et désinfecter. A nettoyer : les divers éléments du bar ainsi que le matériel attendant (frigidaire, cafetière, plateaux, verres).

WC : (y compris ceux attendant la cuisine) : ne pas oublier de vider TOUTES les poubelles.

MATERIEL DIVERS (chaises, tables, matériels et produits d'entretien) : nettoyés et remis aux endroits où ils étaient entreposés. Voir affiche dans le local pour le rangement des chaises et des tables.

MATERIEL SONO (uniquement pour les associations) : un lecteur double CD et une mixette pour le son sont mis à disposition de même que des micros. Ils doivent être rendus en l'état pour récupérer le chèque de caution.

VOUS ETES RESPONSABLE DE LA MOINDRE ANOMALIE QUI POURRAIT SURVENIR (CASSE, DETERIORATION DE MATERIELS...) ALORS SOYEZ VIGILANTS CAR TOUT DEGAT ET NON RESPECT DU PRESENT REGLEMENT VOUS SERA FACTURE. (LA CAUTION EST LA POUR ÇA) L'EXCLUSION DEFINITIVE DE LA SALLE POURRA ETRE ENVISAGEE.

MERCI DE VOTRE CIVISME ET DE VOTRE COMPREHENSION.

Fait à Bavans, le 26 novembre 2012

Lu et approuvé,

Mairie de Bavans,

La gérante,

Le(s) loueur(s),

FUMEURS : merci d'utiliser le mégotier à l'extérieur ou de ramasser les mégots devant la porte.